



Les différentes listes de ce document ne sont pas exhaustives, il peut s'avérer que la situation particulière d'un usager nécessite des pièces justificatives complémentaires

ETAT-CIVIL

Tél. : 01 44 90 76 65 - Courriel : ddct-ma08-etat-civil@paris.fr

DECLARATION DE NAISSANCE

- Pièce d'identité du déclarant
- Certificat d'accouchement
- Livret de famille ou acte de mariage pour les époux
- Acte de reconnaissance (pour les parents non mariés)
- Certificat de coutume le cas échéant
- Déclaration de choix de nom signée par les deux parents le cas échéant

DECLARATION DE RECONNAISSANCE

- Pièce d'identité des parents
- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois

i *Si le demandeur est hébergé* : fournir un justificatif récent de l'hébergeant et une attestation sur l'honneur indiquant que l'intéressé réside de façon effective chez lui

- Acte de naissance de l'enfant en cas de reconnaissance postnatale

DECLARATION DE DECES

- Pièce d'identité du déclarant
- Certificat médical de décès
- Tout document concernant l'état civil du défunt (acte de naissance ou de mariage, livret de famille)
- Pouvoir de la famille (si déclaration par une société de Pompes Funèbres)
- Attestation de dépôt du corps au funérarium, le cas échéant
- En cas de crémation, attestation de retrait de la pile ou de la prothèse par thanatopracteur le cas échéant

CARNET DE SANTE

- Acte de naissance de l'enfant ou livret de famille
- Pour les personnes non françaises, passeport ou acte de naissance traduit

LIVRET DE FAMILLE

- Un livret de famille est délivré aux époux / épouses à l'occasion de leur mariage et à l'occasion de la naissance d'un premier enfant pour les parents non mariés.
- En cas de perte, de divorce, changement de prénom, de nom etc...,
- La mise à jour du livret de famille est obligatoire

RETRAIT D'ACTE

- Pièce d'identité du demandeur
- Formulaire de demande d'acte à remplir sur place

CERTIFICATS

- Certificat de célibat et non-remariage (document établi uniquement pour les autorités étrangères)
 - Acte de naissance établi par les autorités françaises de moins de 3 mois
- Certificat de vie (document établi uniquement pour les Caisses de retraite étrangères)
 - Toute pièce d'identité permettant de reconnaître le demandeur
- Certificat de vie (procuration) (document établi uniquement pour les Caisses de retraite étrangères)
 - Pièce d'identité du mandant
 - Pièce d'identité du mandataire
 - Certificat médical datant de 3 jours maximum précisant que le demandeur est en vie et dans l'incapacité de se déplacer

DEMANDE DE CHANGEMENT DE PRÉNOM(S) ou CHANGEMENT DE NOM

- Formulaire de demande disponible sur paris.fr ou à retirer au bureau de l'état-civil
- Le dossier complet doit être remis au service de l'Etat civil, à la mairie du lieu de domicile ou du lieu de naissance par l'intéressé(e).

DOSSIER PACS

① La liste des pièces à fournir est établie en fonction de votre situation. Pour retirer un dossier de PACS, les futurs pacsés doivent prendre rendez-vous, créneau de 20 mn et se présenter au service de l'Etat civil. La liste des pièces à fournir est disponible sur paris.fr

DOSSIER DE MARIAGE

① La liste des pièces à fournir est établie en fonction de votre situation. Pour retirer un dossier de mariage, les futurs époux doivent prendre rendez-vous, créneau de 45 mn et se présenter au guichet des mariages pour l'examen de leur situation personnelle. La liste des pièces à fournir est disponible sur paris.fr
